



Jeudi 12 octobre 2017

Maison du Barreau à Erevan - ARMÉNIE

Matinée d'échanges entre juristes Arméniens et juristes Français

Traduction simultanée prévue dans les deux langues

Programme du colloque

9h00 : **Accueil des participants**

9h15 : **Mots d'accueil**

Son excellence Monsieur Jonathan LACÔTE
Ambassadeur de France en Arménie

Monsieur Ara ZOHRABIAN
Bâtonnier du Barreau d'Arménie

Madame Garine HOVSEPIAN
Doyenne de la Faculté de droit de l'Université française en Arménie (UFAR)

Madame Gachucha COURRÉGÉ
Président de l'association Droit & Commerce - Avocat au Barreau de Paris

9h45 : **L'UTILISATION de la SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE (SAS) DANS LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT**

Regard arménien : Monsieur Hayk HOVHANNISYAN
Avocats au barreau d'Arménie – Président de l'association des médiateurs d'Arménie

Regard français : Monsieur Roy ARAKÉLIAN
Avocat au Barreau de Paris

10h30 : **Pause**

10h45 : **RESPONSABILITE ET ASSURANCE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS**

Regard arménien : Monsieur Artyom NAZARYAN
Avocat au barreau d'Arménie, membre de la Chambre des avocats de la République d'Arménie – Député-directeur exécutif du Bureau arménien des assureurs automobiles - Enseignant à l'Université française en Arménie (UFAR)

Regard français : Monsieur Léon PAILLARET
Avocat au Barreau de Vienne – Ancien bâtonnier de l'Ordre

11h30 : **Débat avec la salle**

12h00 : **Clôture des travaux**